

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_79

**Objet : Sollicitation de subvention
auprès de l'Etat pour la réalisation
de travaux de requalification des
zones de la Monède et des
Peupliers à Verquières**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge du Développement Economique expose que les deux zones d'activités de Verquières (ZA de la Monède et ZA des Peupliers) sont anciennes avec des revêtements dégradés par le temps. Dès lors, Terre de Provence va procéder à la requalification des voiries des zones d'activités avec le recalibrage des chaussées anciennes, tout en y intégrant des ouvrages de gestion des eaux pluviales, notamment des noues végétalisées, des cheminements doux permettant aux piétons et aux cyclistes de s'y rendre en toute sécurité et des espaces végétalisés afin d'y créer des zones de perméabilité et des îlots de chaleur.

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

Le plan de financement prévisionnel de ces deux requalifications est le suivant :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	20 %	153 000,00 €
Subvention Etat (DSIL)	80%	612 000,00 €
TOTAL	100 %	765 000,00 €

Dans le cadre de la réalisation de ces requalifications, Terre de Provence sollicite auprès de l'Etat au sein du dispositif « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » une subvention à hauteur de 612 000 € correspondant à 80% du montant total prévisionnel des travaux.

Il est donc proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour la réalisation de travaux de requalification des zones de la Monède et des Peupliers à Verquières

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de requalifier la ZA de la Monède et la ZA des Peupliers à Verquières,

CONSIDÉRANT les possibilités de financement existantes auprès de l'Etat au titre du dispositif « Dotation de Soutien à l'investissement Local »,

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel de ces deux requalifications :

Partenaire sollicité	%	Montant HT
Autofinancement Terre de Provence Agglomération	20 %	153 000,00 €
Subvention Etat (DSIL)	80%	612 000,00 €
TOTAL	100 %	765 000,00 €

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la décision de solliciter l'Etat pour l'attribution d'une subvention pour le projet requalification des zones de la Monède et des Peupliers à Verquières, à hauteur de 80% du montant estimé de l'action, soit un montant estimé de subvention de 612 000,00 €,
- **DIT** que la recette correspondante sera inscrite au budget principal 2025 à l'article 1321
- **AUTORISE** Madame la Présidente à ou son représentant à signer tout document nécessaire au dépôt de la demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
 Votants : 41
 Votes pour : 41
 Votes contre : 0
 Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme,
 La Présidente,

Corinne CHABAUD

